

De: 68 Informations Syndicale CD68 FO
Envoyé: vendredi 18 décembre 2020 08:04
À: 68 Diffusion générale
Cc: contact@fodpt68.fr
Objet: Newsletter syndicale FO - Décembre 2020 - Une page se tourne, une nouvelle s'ouvre avec FOCeA !
Pièces jointes: FOCeA-BulletinAdhesion2021.pdf
Importance: Haute

Cette boîte mail n'accepte pas de message. Pour toute information, merci de contacter le syndicat à l'adresse suivante contact@fodpt68.fr



N°9

Décembre 2020

EDITO

Cher-e-s collègues,



Le Bureau FOdpt68

La fin d'année 2020 approchant, nous avons souhaité vous rappeler encore **quelques informations utiles** dont vous avez déjà pu prendre connaissance, si vous êtes abonné-e-s à nos actus diffusées en temps réel. Nous avons d'ailleurs répondu à des dizaines de sollicitations sur les questions de **mutuelle « prévoyance »** à la suite de la diffusion d'informations incomplètes sur l'Intranet.

Pour celles et ceux d'entre vous qui l'attendaient impatiemment, le décret sur le **Forfait Mobilités Durables** est enfin paru au Journal officiel. Ce forfait consiste à verser une indemnité maximale de 200 euros par an aux agents utilisant **un vélo ou le covoiturage** pour se rendre sur leur lieu de travail au moins 100 jours par an. La mise en œuvre de ce forfait nécessitant une délibération, FO interviendra prochainement auprès de l'Administration CeA pour que ce dossier soit l'une des **priorités du début 2021**.

Par ailleurs, les élus ont répondu favorablement à la demande de FO formulée le mois dernier visant à présenter, dans les plus brefs délais, **les organigrammes cibles** aux organisations syndicales représentatives, qui n'avait jusque-là pas été concertées. Cette présentation s'est tenue ce mardi 15 décembre. Si sur le papier, tout semble coller, nul doute que lorsque les équipes 67 et 68 vont commencer à travailler réellement ensemble, **des tensions vont inévitablement apparaître**

tellement les pratiques peuvent être différentes. A cet effet, vous aurez la possibilité de **nous contacter** pour que nous puissions, sans tarder, **vous épauler**.

Enfin, nous avons l'immense plaisir de vous informer que **le nouveau syndicat FOCeA** vient d'être créé. Dès le 1^{er} janvier, les agents des deux collectivités pourront adhérer à notre nouvelle organisation. Celle-ci va poursuivre en 2021 l'action menée par les deux syndicats FODpt67 et FODpt68 avec **la même dynamique et la même détermination** grâce à **une équipe de militant-e-s unie et renforcée**.

Ainsi, **CONTINUONS ENSEMBLE à DEFENDRE NOS DROITS** au sein de la **CeA !**

Au cours des 10 dernières années, vous avez toujours pu compter sur l'engagement total de FO. Vous avez décidé de **soutenir FO** en y adhérant et en apportant massivement vos suffrages lors des deux dernières élections professionnelles. Vous avez contribué à faire naître **une organisation syndicale forte**. Et seule une organisation syndicale forte de ses adhérent-e-s et des suffrages qu'elle a obtenus, a **bien davantage d'écoute** de la part de l'Administration et des élus.

Alors en 2021, **n'attendez plus pour rendre FO encore plus fort, adhérez à FOCeA !**

Malgré un contexte sanitaire compliqué, toute l'équipe FOCeA vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

A l'année prochaine !



14 décembre 2020



Tickets resto 2020 non utilisés : Pas de panique, des solutions existent !

Compte tenu de la fermeture des restaurants lors des 1^{er} et 2^{ème} confinements, certains agents du Département du Haut-Rhin disposent à ce jour de nombreux **titres-restaurant 2020 non écoulés**.

Bien que le gouvernement ait annoncé que ceux-ci seraient prorogés jusqu'au 1^{er} septembre 2021, nous tenons à vous informer que les **titres-restaurant 2020 non utilisés au 31 janvier 2021 peuvent être échangés sans frais contre de nouveaux titres-restaurants 2021** auprès de la Collectivité.

Conformément aux dispositions de [l'article R3262-5 du code du travail](#), il suffit de retourner à la Direction des Ressources Humaines **les titres 2020 non utilisés entre le 01 et le 15 février 2021 pour échange**.

L'agent qui en fera ainsi la demande, recevra **un nombre égal de titres valables pour la période 2021**.

Il nous a paru important de vous transmettre cette information dans la mesure où nous ne disposons d'aucune garantie sur le fait que tous les restaurateurs, **lors de la réouverture des établissements**, voudront bien accepter jusqu'en septembre 2021 les titres-restaurants 2020. Comme le vous le savez, la limite d'utilisation journalière des titres restaurants est passée de 19 euros à 38 euros à l'issue du premier confinement mais certains restaurateurs n'ont pas souhaité appliquer cette dérogation...

Mieux vaut prévenir que guérir...



4 décembre 2020

Mutuelle maintien de salaire du CD67 : ne foncez pas tête baissée !

Par une note publiée sur le portail intranet CeA ce jour, l'Administration a fait part aux agents des deux collectivités des évolutions à venir en ce qui concerne le sujet de la **protection sociale complémentaire** (mutuelle santé et prévoyance).

En ce qui concerne plus particulièrement la prévoyance (essentiellement **maintien de salaire en cas de maladie ou d'invalidité**), les informations données aux agents du Conseil départemental du Haut-Rhin nous paraissent **quelque peu trop orientées** de manière à privilégier le contrat collectif souscrit par le Département du Bas-Rhin auprès de Collecteam en lien avec le Centre de gestion du Bas-Rhin.

En étudiant de près ce contrat, que l'Administration du CD67 a renouvelé en catimini au cours de l'année 2019 pour une durée de 6 ans, tout en sachant que la CeA était largement sur les rails, **FOdpt68 s'est rendu compte qu'il présentait des insuffisances notoires**.

C'est la raison pour laquelle, notre organisation syndicale s'est battue avec détermination pour qu'un **contrat collectif soit élaboré à l'échelle de la CeA au cours de l'année 2021 avec une protection complète** pour les agents en toute circonstance.

Une alternative existe encore !

Nous tenons en effet à informer **les agents haut-rhinois** qu'ils **peuvent encore souscrire un contrat labellisé « Prévoyance » individuel avant le 31 décembre**

2020 (qui peut prendre effet en 2021) et **bénéficier de la participation de 30 euros** versée par la Collectivité. Au delà de cette date, cette possibilité ne sera plus admise et les agents, s'ils voudront être couverts et bénéficier de la participation correspondante, devront nécessairement adhérer au contrat collectif Collecteam.

Nous avons par ailleurs **analysé la plupart des contrats individuels labellisés « Prévoyance »** et sommes aujourd'hui en mesure de **vous conseiller un contrat individuel sensiblement équivalent à celui de Collecteam à un coût moindre**, selon votre besoin.

Vous voulez en savoir plus, CONTACTEZ-NOUS sans plus attendre !

07 82 70 14 53 / contact@fodpt68.fr



Si vous êtes déjà adhérent à un contrat labellisé « Prévoyance », **nous vous conseillons de le conserver et de ne pas le résilier**. La participation vous est acquise !

Quoiqu'il en soit, il est indispensable que chaque agent souscrive à l'une ou l'autre formule pour **couvrir le risque de perte de salaire en cas d'arrêt maladie**. Nous rencontrons encore beaucoup d'agents qui ne le sont pas et qui se retrouvent très vite dans des **situations financières intenable en cas d'arrêt maladie prolongé**. Le montant de participation dorénavant versée par la Collectivité peut permettre à chaque agent d'être couvert à moindre de frais.



QUI SOMMES-NOUS ?

FO est la **première** des 6 organisations syndicales présentes au sein du Conseil départemental du Haut-Rhin, après avoir recueilli près de 70% des voix lors des dernières élections professionnelles.

FO s'appuie sur l'expérience continue de permanents syndicaux engagés à votre service et d'un conseil syndical fort de 42 agent-e-s provenant de multiples services et directions.

CONSULTEZ la liste complète de vos contacts FOdpt68





DÉFENDEZ VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !

Notre actuelle Collectivité est à l'aube d'un tournant majeur de son histoire car elle va disparaître dès le 1er janvier 2021 pour **être absorbée par la Collectivité européenne d'Alsace**. De profonds changements sont à prévoir à court et moyen terme et ceux-ci auront sans aucun doute des **impacts sur les conditions de travail, sur les rémunérations et sur le déroulement de carrière** de la plupart des agents.

Il est donc primordial que chacun et chacune puisse être défendu par une organisation syndicale puissante, déterminée et en capacité de négocier avec l'Administration. A cet effet, **votre soutien nous est donc plus indispensable que jamais**.

N'hésitez plus, ADHÉREZ à FOCeA !

EN SAVOIR +



[N°1 - Novembre 2019](#)
[N°2 - Janvier 2020](#)
[N°3 - Février/Mars 2020](#)
[N°4 - Avril 2020](#)
[N°5 - Mai 2020](#)
[N°6 - Juin 2020](#)
[N°7 - Août 2020](#)
[N°8 - Novembre 2020](#)



N'attendez pas la newsletter mensuelle !

INSCRIVEZ-VOUS aux ACTUS publiées en **temps réel** en suivant ce lien :

www.fodpt68.fr/contact/



VOUS AVEZ UNE QUESTION? VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?

Veuillez trouver nos **coordonnées complètes**, que ce soit pour un **renseignement individuel**, une **problématique collective**, la nécessité d'organiser une **réunion d'information syndicale** dans votre service / direction, ou toutes autres demandes.

Forts de 10 années d'expérience, **vos représentants FO sont vos meilleurs interlocuteurs**.

Tél : **07 82 70 14 53** - Courriel : **contact@fodpt68.fr**

Courrier :

FOdpt68 - 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR



Permanence FO Colmar (sur rdv)
Cité administrative de Colmar - bâtiment G
3 Rue Fleischhauer 68000 COLMAR



Permanence FO Mulhouse (sur rdv)
Fil d'Ariane - 2^{ème} étage
17 rue Victor Hugo 68110 ILLZACH



FOdpt68

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment.
Vous pouvez bloquer la réception des mails émis depuis cette boîte, auquel cas il convient de marquer l'expéditeur comme indésirable. La manipulation inverse est possible depuis les options Outlook Web App.



BULLETIN D'ADHESION

2021

Fédération FORCE OUVRIERE des personnels des Services Publics et des Services de Santé

J'adhère au

SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (FO CeA)

Nom :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aa) :

Adresse (domicile) :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Email personnel :

Grade :

Matricule :

Service/Affectation :

Montant de la cotisation 2021 : 114 € / année civile soit 9,50 € / mois

Règlement par : ☐ chèque unique 114€ * ☐ plusieurs chèques* (à préciser)

* à l'ordre du "Syndicat FO CeA"

☐ virement mensuel (9,50 €) + Rattrapage depuis janvier

Date et signature de l'adhérent :

A retourner au trésorier du syndicat FO :



Trésorier du syndicat FO CeA
100 avenue d'Alsace – 68000 COLMAR

Tél. : 07 82 70 14 53
courriel : tresorier@focea.eu